Assermentation : ateliers et mises en pratique

Formation pratique faisant suite à la formation obligatoire, qui aborde tous les cas d'infractions portant atteinte à la propriété du bailleur et **qui met les stagiaires en situation concrète pour la rédaction de procès-verbaux de constatation**

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
97 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Gardiens d'immeuble, personnel de proximité, de sécurité et tranquillité. Responsables territoriaux

PRÉREQUIS
Avoir suivi la formation obligatoire :
ASSERMENTATION du personnel : réglementation et responsabilités

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Formation dispensée en présentiel (présence physique du formateur auprès de ces stagiaires)
Toutes les actions de formation sont réalisables également en intra-entreprise
Un support pédagogique sera remis à chaque participant.
Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Contrôle de connaissances sous forme de QCM pour la délivrance d'un certificat de formation, pièce obligatoire pour le dossier de demande d'agrément préfectoral du demandeur
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Connaitre les infractions pouvant être relevées par les GPA d'un bailleur social et les procédés de constatation
- Apprendre à élaborer un procès-verbal _ cas pratiques, **ateliers sur le procédés de constatation en fonction des types d'infraction**

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.*

Programme de la formation

Droit pénal général et procédure pénale :
Révision des points essentiels de la formation obligatoire

Droit pénal spécial : l'étude des infractions pouvant être relevées par les GPA d'un bailleur social et les procédés de constatation en fonction des types d'infraction
- Les nuisances sonores
- Les destructions/dégradations
- Les tags
- Le non-respect du tri sélectif
- Le dépôt, abandon jet, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, d'ordures, déchets, déjections, matériaux liquides insalubres ou tout objet de quelque nature qu'il soit avec et sans véhicule
- La divagation d'animal présentant un danger pour les personnes
- Les épaves
- Le vol, le vol d'énergie

Les règles de procédures
- Le procès-verbal type
- Élaboration de procès-verbaux sur la base de cas concrets.

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques *(en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)*

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

04/02/2027 au 04/02/2027
03/06/2027 au 03/06/2027
18/11/2027 au 18/11/2027